

# COUR SUPÉRIEURE

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE QUÉBEC

N° : 200-06-000231-194

DATE : Le 2 avril 2020

---

**SOUS LA PRÉSIDENTE DE L'HONORABLE CLAUDE BOUCHARD, J.C.S.**

---

**NATHALIE BOULAY**

Demanderesse

c.

**FÉDÉRATION DES CAISSES DESJARDINS DU QUÉBEC**

et

**MOUVEMENT DES CAISSES DESJARDINS**

Défenderesses

---

**JUGEMENT SUR DEMANDE POUR PERMISSION DE MODIFIER LA DEMANDE  
POUR AUTORISATION D'EXERCER UNE ACTION COLLECTIVE**

---

[1] Le 20 juin 2019, la demanderesse, Mme Nathalie Boulay, introduit une demande pour obtenir l'autorisation d'exercer une action collective et pour obtenir le statut de représentante contre les défendeurs, la Fédération des Caisses Desjardins du Québec et le Mouvement des Caisses Desjardins.

[2] Le groupe visé par la demande est ainsi décrit :

«Toute personne membre du Mouvement Desjardins (Fédération des Caisses populaires Desjardins), dont l'information personnelle privilégiée a été divulguée sans autorisation, en raison de la transmission illégale d'informations à des tiers.

La transmission illégale représente la transmission par un employé d'informations privées, personnelles et privilégiées à des tiers, telles que divulguées le 20 juin 2019.»

[3] À l'appui de sa demande de modification de la demande pour obtenir l'autorisation d'exercer l'action collective, la demanderesse fait valoir que de nouveaux développements factuels ayant un impact important sur la présente affaire sont survenus depuis le 20 juin 2019.

[4] En outre, elle indique qu'il y aurait lieu de retirer la défenderesse Mouvement des Caisses Desjardins de l'intitulé de cause et des procédures à venir, étant donné que cette dernière constitue l'alter ego de la défenderesse Fédération des Caisses Desjardins du Québec.

[5] Enfin, la demanderesse souhaite adapter la définition du groupe aux nouveaux développements survenus et s'adjoindre trois autres membres du groupe pour agir à titre de représentants.

[6] Vu les motifs invoqués à l'appui de cette demande de modification de la demande pour autorisation d'exercer une action collective et les défenderesses ayant informé le tribunal qu'elles ne s'y objectent pas, il convient de l'accueillir.

[7] **POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :**

[8] **ACCUEILLE** la présente demande pour obtenir la permission de modifier la demande pour obtenir l'autorisation d'exercer une action collective et pour obtenir le statut de représentante.

[9] **PERMET** à la demanderesse de retirer la défenderesse Mouvement des Caisses Desjardins de l'intitulé de cause et des procédures à venir.

[10] **PERMET** à la demanderesse de modifier les allégations de sa demande pour obtenir l'autorisation d'exercer une action collective et pour obtenir le statut de représentante selon le texte de la demande en autorisation modifiée (pièce P-1) et permet qu'elle soit produite au dossier de la Cour.

[11] Sans frais de justice, vu l'absence de contestation.

  
\_\_\_\_\_  
CLAUDE BOUCHARD, J.C.S.

Me Karim Diallo  
SISKINDS DESMEULES  
Casier 15  
Procureur de la demanderesse

Me David Stollow  
Me Jérémie Longpré  
Me Alexandre Brosseau Wery  
KUGLER KANDESTIN  
1, place Ville-Marie, bur. 1170  
Montréal (Québec) H3B 2A7  
Procureurs en demande

Me Mason Poplaw  
Me Julie-Martine Loranger  
Me Isabelle Vendette  
Me Samuel Lepage  
McCARTY TETRAULT  
1000, rue de la Gauchetière Ouest, bureau 2500  
Montréal (Québec) H3B 0A2  
Procureurs des défenderesses